

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS**

**- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 1^{er} mars au 7 mars 2019**

Tunisie

- *Le taux d'inflation est reparti à la hausse en février 2019 à +7,3% sur un an selon l'Institut National de la Statistique, en raison principalement de l'accélération du rythme de croissance des prix des produits alimentaires.*
- *Le ministre de l'industrie, M. Slim Feriani, a déclaré que le gouvernement n'envisageait pas d'augmenter le prix des carburants et que le budget alloué aux subventions énergétiques serait en légère hausse en 2019.*
- *Les directeurs généraux des banques se sont engagés à ne pas répercuter les augmentations du taux directeur décidées par la Banque Centrale de Tunisie en juin 2018 et février 2019, sur les particuliers ayant bénéficié de crédits logement à taux variables avant fin 2018.*
- *Selon l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES), l'économie informelle attirerait 41,5% de la population active tunisienne.*
- *Le groupement tunisien des industries plastiques (GTIP) a été officiellement lancé jeudi 7 mars 2019.*
- *Un protocole d'accord et de partenariat a été signé entre l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile française et l'entreprise tunisienne Stars Airlines Services.*

Libye

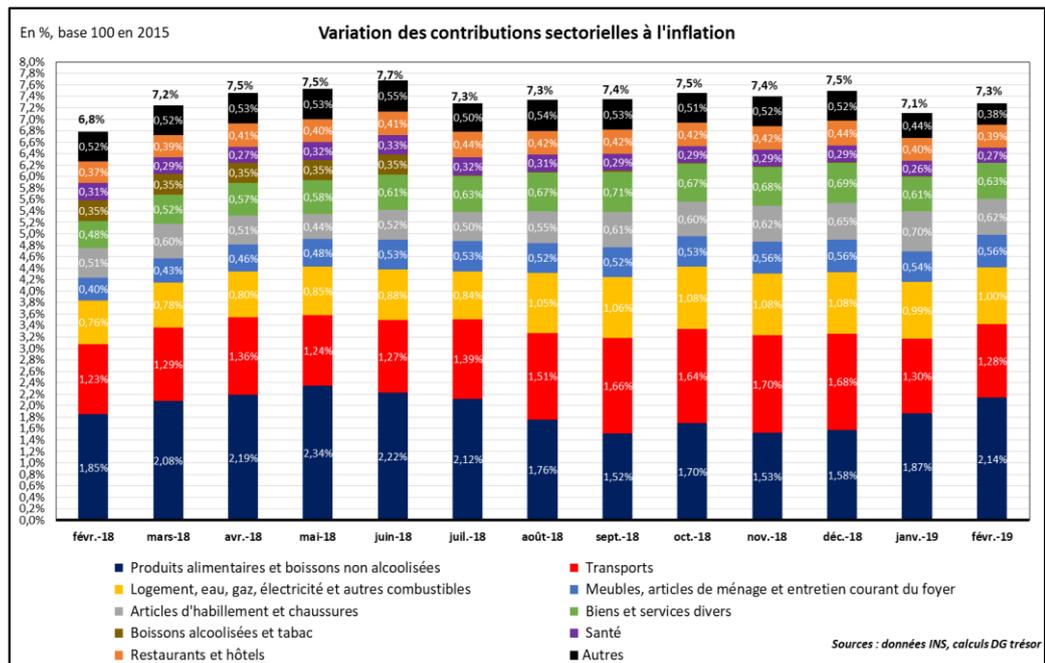
- *La Compagnie pétrolière nationale libyenne a annoncé le 4 mars 2019 avoir trouvé un accord avec le Maréchal Haftar permettant une réouverture prochaine du site de Sharara, dans un contexte où les revenus pétroliers du pays ont baissé de 30% entre décembre 2018 et janvier 2019.*
- *La Libyan Iron and Steel Company (Lisco) a annoncé que le prix du fer et de l'acier allait augmenter de +20% en raison de la mise en œuvre de la taxe de 183% sur les devises étrangères.*

TUNISIE

- *Le taux d'inflation est reparti à la hausse en février 2019 à +7,3% sur un an selon l'Institut National de la Statistique, en raison principalement de l'accélération du rythme de croissance des prix des produits alimentaires.*

Le taux d'inflation est reparti à la hausse en février 2019 à +7,3% en glissement annuel (g.a.), contre +7,1% en g.a. le mois précédent, selon [les dernières données de l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#). Cette reprise de l'inflation est due essentiellement

à l'accélération de la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+8,17% en février 2019 en g.a. contre +7,13% en janvier 2019 en g.a.). Ce secteur contribue désormais pour 29,4% du taux d'inflation en février 2019 en g.a (contre 26,3% en janvier 2019 en g.a.). Une partie importante de cette contribution croissante est expliquée par l'accélération de la hausse des prix des « légumes » (+11,15% en février 2019 en g.a. contre +6,33% en janvier 2019 en g.a.) et, dans une moindre mesure, des prix des « viandes » (+15,43% en février 2019 en g.a. contre +13,34% en janvier 2019 en g.a.). *A contrario*, la hausse des prix des « articles d'habillement et chaussures » a ralenti (+8,43% en février 2019 en g.a. contre +9,40% en janvier 2019 en g.a.).



- *Le ministre de l'industrie, M. Slim Feriani, a déclaré que le gouvernement n'envisageait pas d'augmenter le prix des carburants et que le budget alloué aux subventions énergétiques serait en légère hausse en 2019.*

En marge d'un séminaire sur le thème du « coût de l'énergie pour les entreprises », organisé mardi 5 mars 2019 par l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) en coopération avec la Fondation Konrad Adenauer, le ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes entreprises, M. Slim Feriani, a déclaré selon la presse tunisienne (Huffpostmaghreb notamment) que le gouvernement n'envisageait pas de hausse du prix des carburants. Il a ainsi démenti une rumeur selon laquelle le prix à la pompe allait être ajusté à la hausse prochainement. Pour rappel, le déficit énergétique de la Tunisie représente une part élevée du déficit commercial (32,4% en 2018), et pèse sur les finances publiques tunisiennes, en raison des subventions énergétiques accordées par le gouvernement pour compenser l'écart entre le coût des hydrocarbures importés et le prix à la pompe. Le montant des subventions allouées au secteur de l'énergie s'élevait à 2,7 Mds TND sur l'année 2018. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix des hydrocarbures a été instauré (Loi de Finances 2016), afin de faire évoluer les prix à la pompe vers le prix d'équilibre, et de supprimer à terme les subventions aux hydrocarbures. Ainsi, le gouvernement a augmenté le prix des carburants quatre fois entre janvier et septembre 2018. Par la suite, l'automatisme du mécanisme a été supprimée (les hausses décidées par le gouvernement devenant discrétionnaires). Le budget alloué aux subventions énergétiques est censé baisser fortement en 2019 (-22% à 2,1 Mds TND selon la Loi de Finances 2019). C'est nécessaire selon le FMI pour atteindre l'objectif fixé en termes de déficit public (-3,9% du PIB). Cependant, M. Slim Feriani a annoncé que le budget alloué aux subventions énergétiques serait en légère hausse en 2019 à 2,8 Mds TND. Il a confirmé ces informations lors d'une intervention à la radio Shems FM le 5 mars 2019.

- *Les directeurs généraux des banques se sont engagés à ne pas répercuter les augmentations du taux directeur décidées par la Banque Centrale de Tunisie en juin 2018 et février 2019, sur les particuliers ayant bénéficié de crédits logement à taux variables avant fin 2018.*

Une réunion s'est tenue à la Banque Centrale de Tunisie (BCT) le 1^{er} mars 2019, en présence des directeurs généraux des banques, et présidée par le Gouverneur de la BCT, M. Marouane El Abassi. Cette réunion a fait l'objet d'un [communiqué publié mercredi 6 mars 2019](#). Selon ce communiqué, les directeurs généraux des banques se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour ne pas répercuter les augmentations du taux directeur décidées par la BCT sur les particuliers ayant souscrit à un crédit logement à taux variables avant fin 2018. Cela concerne les deux hausses de 100 points de base survenues en juin 2018 et février 2019. Cette mesure sera bénéfique pour la classe moyenne tunisienne, dont une part importante s'est endettée via des crédits à taux variables.

- *Selon l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES), l'économie informelle attirerait 41,5% de la population active tunisienne.*

L'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) a organisé jeudi 28 février 2019 un séminaire sur l'économie informelle. Dans [la feuille de route de ce séminaire](#) (en arabe), l'ITES révèle que l'économie informelle attire 41,5% de la population active tunisienne (soit 1 453 620 citoyens). Lors du séminaire, les conclusions d'une étude réalisée par la Banque Mondiale ont été présentées, selon lesquelles l'économie informelle serait le deuxième handicap majeur à la relance économique en Tunisie. En effet, les entreprises tunisiennes qui exercent dans un cadre légal souffrent de la concurrence déloyale de leurs homologues informels. En outre, l'importance de l'économie informelle limite fortement les recettes fiscales de l'Etat. Enfin, les conditions de travail précaires des employés de l'économie informelle ont une influence sur le fonctionnement du secteur informel et contribuent à la précarisation de l'emploi dans ce secteur. Le secteur informel est composé majoritairement d'hommes (87,6%), et 55% d'entre eux ont un niveau d'enseignement primaire. Par ailleurs, le secteur apparaît en expansion, comme en témoigne la hausse de +20% entre 2011 et 2017 du nombre d'entreprises informelles n'employant aucun travailleur (celles-ci représentant 95% des entreprises informelles). Pour rappel, afin de lutter contre le développement de l'économie informelle en Tunisie, le gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), M. Marouane El Abassi, a annoncé en décembre 2018 qu'un système de blocage de l'économie parallèle et de limitation des paiements en espèces entrerait en vigueur en juin 2019. Enfin, la Loi de Finances de 2019 comprend une disposition relative à l'impossibilité d'acheter en liquide de l'immobilier ou une voiture d'une valeur supérieure à 5 000 TND. L'acheteur est en outre dans l'obligation de présenter les fiches d'un compte bancaire ou postal.

- *Le groupement tunisien des industries plastiques (GTIP) a été officiellement lancé jeudi 7 mars 2019.*

Le groupement des industries plastiques a été officiellement lancé le jeudi 7 mars 2019. Ce projet a vu le jour sous l'impulsion de la CTFCI (chambre tuniso-française de commerce et d'industrie), qui a souhaité poursuivre l'expérience réussie du GITAS (groupement des industries tunisiennes aéronautiques et spatiales) dans un autre secteur important pour l'économie tunisienne. Le groupement est composé de 20 entreprises, la plupart à participation française et totalement exportatrices, qui représentent plus de 5 000 emplois. Il est ouvert à toute entreprise à capitaux tunisiens, étrangers ou mixtes dans l'industrie de la plasturgie et vise l'adhésion d'entreprises italiennes et allemandes, soit une cinquantaine de membres à terme. Parmi les axes de travail du GTIP figurent : l'amélioration de la formation professionnelle, en partenariat avec les centres de formation tunisiens (présence du centre professionnel de formation en soudure) et étrangers, la mise en place de synergies d'achats, le développement de l'innovation et la recherche de solutions auprès des autorités publiques sur la thématique de gestion et de traitement des déchets industriels.

- *Un protocole d'accord et de partenariat a été signé entre l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile française et l'entreprise tunisienne Stars Airlines Services.*

L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile française (ENAC) et la société Stars Airlines Services ont signé un protocole d'accord et de partenariat visant à améliorer les performances de la Tunisie en termes de sûreté et de sécurité aériennes. Les formations passeront par l'échange d'expériences, d'instructeurs et de matériels de formation. Ce premier protocole, complémentaire au jumelage signé par la Direction générale de l'aviation civile avec son homologue français, a pour objectif d'organiser des formations dans les locaux de Stars Airlines Services à Tunis, permettant à l'entreprise de bénéficier à terme de certifications reconnues à l'échelle mondiale. Cette collaboration offrira à la Tunisie l'opportunité de former et d'accueillir des stagiaires du continent africain pour leur dispenser des formations agréées.

LIBYE

- *La Compagnie pétrolière nationale libyenne a annoncé le 4 mars 2019 avoir trouvé un accord avec le Maréchal Haftar permettant une réouverture prochaine du site de Sharara, dans un contexte où les revenus pétroliers du pays ont baissé de 30% entre décembre 2018 et janvier 2019.*

Lundi 4 mars 2019, la National Oil Company (NOC) a annoncé la signature d'un accord entre M. Mustafa Sanalla, Président de la Compagnie pétrolière nationale libyenne, et le Maréchal Khalifa Haftar, relatif à la levée du cas de forme majeure pour le site pétrolier de Sharara, permettant une réouverture prochaine du site. Pour rappel, le site pétrolier de Sharara est le plus important du pays et sa fermeture a entraîné une baisse de 30% des revenus pétroliers du pays entre décembre 2018 et janvier 2019.

- *La Libyan Iron and Steel Company (Lisco) a annoncé que le prix du fer et de l'acier allait augmenter de +20% en raison de la mise en œuvre de la taxe de 183% sur les devises étrangères.*

Le bureau de presse de la Libyan Iron and Steel Company (Lisco) a déclaré que le prix du fer et de l'acier allait augmenter de +20%. Cette hausse est la conséquence des nouvelles mesures prises par le Conseil présidentiel, relatives à la taxe de 183% sur les devises étrangères. Selon le communiqué de presse, ces mesures engendrent de « nouveaux frais facturés sur les opérations de change, qui ont entraîné une hausse des coûts, ce qui rend difficile la poursuite de la vente de produits aux prix actuels ».